



**FR**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**80<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 9 décembre 2021**

UNIDROIT 2021  
A.G. (80) 4  
Original: anglais  
novembre 2021

**Point n° 6 de l'ordre du jour: Modifications définitives du Budget et approbation  
des Comptes pour l'exercice financier 2020**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Illustration des Comptes 2020</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Approbation des Comptes pour l'exercice financier 2020</i>
<i>Document connexe</i>	<i>UNIDROIT 2021 – Comptes des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2020 – Rapport de la Commission des Finances – UNIDROIT 2021 - F.C. (92) 9 (en préparation)</i>

1. Le Budget pour l'exercice financier 2020, approuvé par l'Assemblée Générale à sa 78<sup>ème</sup> session (Rome, 12 décembre 2019), prévoyait que les dépenses effectives de 2.342.500,00 € seraient comblées par des recettes effectives de 2.342.500,00 € sans excédent prévu à la clôture de l'exercice financier 2019.
2. Les Comptes pour l'exercice financier 2020 montrent que les recettes effectives s'élevaient à 2.211.655,13 €. En raison des dépenses effectives de 2.166.040,90 €, la trésorerie à la clôture de l'exercice 2020 faisait apparaître un solde de 378.137,48 € résultant du solde positif de 332.523,25€ de l'exercice financier 2019 plus le report de 2020 de 45.614,23 €.
3. Le solde créditeur du Fonds du roulement à la clôture de l'exercice financier 2020 s'élevait à 368.573,94 €.

4. Pour faciliter la lecture des Comptes un résumé des recettes est indiqué ci-dessous (en euro):

	<b>Prévisions 2020</b>	<b>Recettes effectives 2020</b>
Excédent actif au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	--	332.523,25
<b>Recettes:</b>		
Gouvernement italien	126.500,00	126.250,00
Autres Gouvernements participants	2.150.500,00	1.997.484,40
Estimation des profits sur le taux de change	--	--
Contributions de nouveaux États membres	--	--
Intérêts	1.000,00	0,00
Contribution aux frais généraux	15.000,00	15.000,00
Vente des publications	17.000,00	34.021,00
Donation privé (Aviareto)	17.500,00	17.690,52
Recettes extraordinaires	15.000,00	21.209,21
<b>Total des recettes effectives et excédent actif au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<u>2.342.500,00</u>	<u>2.544.178,38</u>
<b>Intérêts sur les avoirs du Fonds de roulement</b>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<b>Total des recettes de l'exercice 2020</b>	<u>2.342.500,00</u> =====	<u>2.544.178,38</u> =====

5. Les variations affectant les dépenses pour 2020 sont indiquées analytiquement dans les Comptes 2020 et peuvent se résumer ainsi:

CHAPITRES	Estimation 2020	Dépenses effectives	Différence	
			Économies	Excédent
<b>A) Dépenses ordinaires</b>				
Chap. 1 Indemnités à titre de remboursement des frais	287.130,00	93.766,67	193.363,33	0
Chap. 2 Appointements et indemnités à titre de rémunération	1.236.793,00	1.259.112,45	11.871,22	34.190,67
Chap. 3 Charges sociales	465.577,00	521.573,32	602,10	56.598,42
Chap. 4 Frais d'administration	63.000,00	29.603,33	33.396,67	0
Chap. 5 Frais d'entretien	161.000,00	142.106,27	29.907,56	11.013,83
Chap. 6 Bibliothèque	129.000,00	119.878,86	12.836,82	3.715,68
Chap. 7 Programme de coopération juridique	0	0	0	0
Chap. 8 Fonds de réserve divers	0	0	0	0
<b>B) Dépenses extraordinaires</b>				
Chap. 9 Fonds de roulement	----	---	--	--
Chap. 10 Convocation d'une Conférence diplomatique pour l'adoption de l'un des projets de Convention de l'Institut ou d'une manifestation scientifique	----	---	--	---
<b>Total des dépenses extraordinaires</b>	0.00 =====	0.00 =====	-- =====	-- =====
<b>Total des dépenses effectives</b>	2.342.500,00 =====	2.166.040,90 =====	281.977,70 =====	105.518,60 =====
	=	=	=	=
<b>C) Comptes spéciaux</b>				
	-- =====	-- =====	-- =====	-- =====
<b>Total des dépenses</b>	2.342.500,00 =====	2.166.040,90 =====	281.977,70 =====	105.518,60 =====
	=	=	=	=

6. Le solde peut s'expliquer ainsi (en euros):

	<b>Budget</b>	<b>Actual</b>
<b>Total des dépenses</b>	2.342.500,00	2.166.040,90
<b>Total des recettes</b>	2.342.500,00	2.221.555,62
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	0,00	378.137,48

7. Lors de sa 92<sup>ème</sup> session (Rome, 4 novembre 2021), la Commission des Finances a pris note des informations figurant ci-dessus et a recommandé que l'Assemblée Générale, lors de sa 80<sup>ème</sup> session (Rome, 9 décembre 2021), approuve les modifications définitives au Budget et aux Comptes pour l'exercice financier 2020.

8. *Au vu des considérations qui précèdent, l'Assemblée Générale, lors de sa 80<sup>ème</sup> session, est invitée à approuver les modifications définitives au Budget et aux Comptes pour l'exercice financier 2020 et à se prononcer sur le quitus du Secrétaire Général pour la gestion de l'exercice financier 2020, conformément à l'article 38(5) du Règlement.*